

Syndicat Intercommunal D'Aménagement Touristique et Rural Du Pays Des Marais

FEUGERES – MARCHESIEUX – ST MARTIN D'AUBIGNY

Séance du mardi 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Bruno HAMEL.

Présents : Bruno HAMEL, Sylvain LHOTELLIER, Joël BEUVE Edouard DANGUY, Vanessa DAUVERS, Benjamin HUE, Nicolas JEANSON, Roland LEPUISSANT, Angélique SIMON, titulaires ;

Absents excusés : Abel YON, Cyril DEPERIERS.

Absent : Jean-Yves MAHAUT.

Ordre du jour :

Procès-verbal

Le comité syndical valide le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2023.

Délibération N° 2023-03-08 – Convention de sous-occupation des parcelles section ZC n°15 et 16

Vu la convention du 02 avril 2011 entre le Syndicat, la commune de Marchésieux et la commune de Saint-Martin-d'Aubigny de mise à disposition au Syndicat les terrains constituant la base de loisirs de l'Etang des Sarcelles sise sur la commune de Saint-Martin-d'Aubigny,

Monsieur le Président informe le comité syndical que le collège le Fairage de Périers a fait une demande afin de pouvoir organiser des séances de paddle sur le plan d'eau. Ces parcelles appartiennent aux communes de Marchésieux et de Saint-Martin-d'Aubigny mises à disposition du Syndicat par ladite convention.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à rédiger et signer une convention de mise à disposition des parcelles section ZC n°15 et 16 au collège le Fairage de Périers à titre gratuit du 19 au 22 juin 2023.

Délibération N° 2023-03-09 – Chalet base de loisirs - devis

Monsieur le Président rappelle qu'un devis a été demandé à la société ART Du TOIT pour la production d'un chalet pour la base de loisirs d'un montant de 2 329,00€ HT soit 2 794,80 € TTC.

Il est proposé au comité de valider ce devis.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la société ART Du TOIT pour un montant de 2 329,00 €HT soit 2 794,80 €TTC.

Pour information, l'estimation totale pour la construction de ce chalet est de 5 770,69 € TTC.

Programme Paris 2024

Monsieur le Président informe le comité syndical que les parcours santé sont éligible au plan « 5000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024. Le taux de subventionnement est compris entre 50 % et 80 % avec un montant minimal de la demande à 10 000 €. La date limite de dépôts des dossiers est le 31 mai 2023.

Le comité syndical s'était interrogé sur un parcours santé pour les Refouids. Le projet n'étant pas abouti, Monsieur le Président indique que ce montant minimal semble être difficilement atteignable dans ce délai si court.

Le comité syndical charge Monsieur le Président d'approfondir l'éligibilité du parcours santé existant et l'installation d'un mur d'escalade pour enfants.

Date pour visite plan d'eau

Le tour du plan d'eau est fixé au 03 mai 2023 à 18h00, rendez-vous sur place.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
HAMEL Bruno	
SIMON Angélique	